

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2010

présenté par

Mme Panonacle, Mme Decodts, M. Fait, M. Travert, M. Larsonneur, M. Bordat, Mme Métayer,
Mme Le Feu, Mme Poussier-Winsback, Mme Kochert, M. Abad, M. Ghomi, M. Izard,
M. Pacquot, Mme Delpech, Mme Riotton, Mme Piron, M. Thiébaud, M. Cazenave, Mme Marsaud
et M. Haury

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.